

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2012 à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire Jacques Lambert, Madame la conseillère Jeannine Breault et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Gilles Desponts, Daniel Pilon, Louis Cimon et Pierre Hébert, sous la présidence du maire Jacques Lambert.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général et greffier et Madame Chantal Paquette, Greffière adjointe qui prend note des délibérations.

VALIDATION DE L'ASSEMBLÉE :

La présente assemblée a été convoquée conformément à la loi.

2012-05-104

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que l'ordre du jour soit adopté tel quel avec l'ajout des points suivants:

10. URBANISMES ET ENVIRONNEMENT

10.10 Avis de motion. Modification du règlement de zonage 2009-858. Oriflamme.

10.11 Adoption. Premier projet du règlement no 2009-858-17. Règlement modifiant le règlement de zonage no 2009-858 afin de permettre l'installation de type d'enseigne oriflamme.

ADOPTÉE

2012-05-105

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2012.

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil adopte le procès-verbal du 10 avril 2012 tel que rédigé.

ADOPTÉE

2012-05-106

NOMINATION. MEMBRE DU CONSEIL AU SEIN DU COMITÉ DE LA NOUVELLE ÉCOLE DE MERCIER.

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil désigne madame Jeannine Breault, conseillère à représenter la Ville au sein du comité qui choisira le nom de la nouvelle école en adoptant une résolution à cet effet.

ADOPTÉE

2012-05-107

AIDE FINANCIÈRE. CORPS DE CADET DE MERCIER.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil accorde l'aide financière au montant maximum de 500 \$ en équipements qui serviront aux jeunes de Mercier à l'organisme Les Corps des cadets de Mercier.

ADOPTÉE

2012-05-108 AIDE FINANCIÈRE. ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE MERCIER.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon, et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil accepte la demande d'aide financière à concurrence de 1 000 \$ pour l'achat d'équipements avec provision d'une liste d'équipements à l'Association du baseball mineur de Mercier.

ADOPTÉE

2012-05-109 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2010-871 DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'EXCLURE LA VILLE DE MERCIER DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU CITHSTL

Je, Louis Cimon, conseiller municipal donne avis de motion qu'à la présente assemblée il sera déposé un règlement avec dispense de lecture qui vise à modifier le règlement no 2010-871 afin d'exclure la Ville de Mercier de l'entente intermunicipale constituant le Conseil intermunicipal de transport du Haut Saint-Laurent.

2012-05-110 ADOPTION. RÈGLEMENT NO 2012-900. RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 2010-871 DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'EXCLURE LA VILLE DE MERCIER DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONSTITUANT LE CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DU HAUT SAINT-LAURENT.

Considérant le règlement no 2010-871 de la Ville de Mercier concernant la demande d'exclusion de la Ville du Conseil intermunicipal de transport du Haut Saint-Laurent (CIT Haut Saint-Laurent);

Considérant qu'il est toujours de l'intention de la Ville de Mercier d'être exclue du CIT du Haut Saint-Laurent;

Considérant qu'en plus des motifs d'exclusion contenus au règlement ci-dessus mentionné, s'ajoutent d'autres raisons justifiant l'exclusion de la Ville de Mercier du CIT du Haut Saint-Laurent;

Considérant, entre autres, que le service offert par le CIT du Haut Saint-Laurent ne correspond plus aux besoins de la population de Ville de Mercier notamment, quant aux corridors, aux arrêts des autobus et leurs destinations;

Considérant l'étude du 9 décembre 2011 de la firme Roche concernant l'évaluation de l'intégration de certaines villes dont la Ville de Mercier au CIT Sud-Ouest (CITSO);

Considérant qu'il serait plus avantageux pour les citoyens de Ville de Mercier que ceux-ci soient desservis par le CITSO dont les services sont plus adaptés aux besoins de la population de la Ville de Mercier;

Considérant l'intention d'exclusion ici formulée par la Ville, il est dans l'intérêt de la Ville de s'opposer à toute modification au décret actuel du CIT du Haut Saint-Laurent;

Considérant l'article 20 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal*, il est opportun d'amender le règlement no 2010-871 afin de le modifier pour l'actualiser quant à la demande de la Ville de Mercier d'être exclue du CIT du Haut Saint-Laurent;

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon, et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil adopte le règlement no 2012-900 intitulé Règlement amendant le règlement no 2010-871 demandant au gouvernement du Québec d'exclure la Ville de Mercier de l'entente intermunicipale constituant le Conseil intermunicipal de transport du Haut Saint-Laurent (CITHSTL).

ADOPTÉE

2012-05-111 AUTORISATION DE SIGNATURE. CONVENTION DE SERVICES AVEC REFUGE AMR. CONTRÔLE DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil autorise la greffière adjointe Chantal Paquette à signer pour et au nom de la Ville la convention de services avec le Refuge A.M.R.;
- Et que ledit convention est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2012-05-112 ADOPTION. RÈGLEMENT NO 2012-897. DIVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX.

Considérant que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

Considérant qu'en prévision de l'élection générale du 3 novembre 2013, la délimitation des districts électoraux doit être modifiée, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2);

Considérant qu'avis de motion du projet de règlement a été donnée à la séance du 14 février 2012;

Considérant que le projet de règlement a été adopté à la séance du 10 avril 2012;

Considérant qu'il y a eu aucune opposition au projet de règlement conformément à l'article 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil adopte le règlement no 2012-897 concernant la division de la municipalité en six districts électoraux;
- Et que le règlement no 2012-897 soit soumis à la procédure d'entrée en vigueur auprès de la Commission de la représentation électorale du Québec, conformément à l'article 21 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE

2012-05-113 AUTORISATION DE SIGNATURE. CONTRAT DE VENTE DES LOTS 9-14-2 ET 10-3-2.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil autorise la vente à Monsieur Mathieu Bolduc des lots 9-14-2 et 10-3-2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Philomène, circonscription foncière de Châteauguay au coût de 6 200 \$;
- Que le maire Jacques Lambert et directeur général et greffier Marc Rouleau ou leur remplaçant sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Mercier le contrat de vente;
- Que les frais d'acte notarié sont à charge de l'acheteur, Monsieur Mathieu Bolduc;
- Que le contrat de vente doit être signé par toutes les parties au plus tard le 1er août 2012;
- Et que la somme perçue soit déposée dans le poste budgétaire pour fin de parc.

ADOPTÉE

2012-05-114 APPROBATION. LISTE D'ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON 2012.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon, et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil approuve la liste d'engagement d'étudiants pour la saison estivale 2012;
- Et que les postes budgétaires 02-701-51-141 (LOISIRS) et 02-320-01-141 (TRAVAUX PUBLICS) soient affectés.

ADOPTÉE

2012-05-115 NOMINATION. CONSEILLER (ÈRE) EN RESSOURCES HUMAINES ET COORDONATEUR (TRICE) DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.

Considérant que le conseil a adopté le 13 décembre 2011 le budget pour inclure un poste de conseiller (ère) en ressources humaines et coordonateur (trice) des technologies de l'information;

Considérant que Madame Anne-Marie Duval effectue déjà de nombreuses tâches et nous ne désirons pas augmenter la grosseur de l'appareil municipal;

Considérant que le conseil a pour but de conclure le processus du comblement du nouveau poste.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale, nomme Madame Anne-Marie Duval au poste de conseillère en Ressources humaines et coordonatrice des technologies de l'information;
- Que cette nomination soit effective à compter du 14 mai 2012;
- Que ses conditions de travail sont celles prévues à la politique administrative des cadres;
- Et que la dépense soit prise dans le code budgétaire 02-160-00-141.

ADOPTÉE

2012-05-116 NOMINATION. COMMIS AUX PRÊTS À LA BIBLIOTHÈQUE. SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE - BIBLIOTHÈQUE.

Considérant qu'il y a eu affichage à l'interne du 18 au 24 avril pour le poste de commis aux prêts à la bibliothèque, tel que l'exige la convention collective cols bleus et cols blancs;

Considérant qu'il n'y a eu aucun employé permanent qui a postulé sur le poste;

Considérant que Madame Jacinthe Crête répond aux exigences demandées par la convention collective cols bleus et cols blancs, lors de l'affichage;

Considérant que le tout est conforme à l'article 9.06 de la convention collective cols bleus et cols blancs;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale, nomme Madame Jacinthe Crête au poste de commis aux prêts à la bibliothèque;
- Que cette nomination soit effective à compter du 14 mai 2012;
- Et que ses conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des cols bleus et cols blancs.

ADOPTÉE

2012-05-117 NOMINATION. PRÉPOSÉ DE BIBLIOTHÈQUE. SERVICE DE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE - BIBLIOTHÈQUE.

Considérant qu'il y a eu affichage à l'interne du 18 au 24 avril pour le poste de préposé de bibliothèque, tel que l'exige la convention collective cols bleus et cols blancs;

Considérant qu'il n'y a eu aucun employé permanent qui a postulé sur le poste;

Considérant que Madame Annick Charest répond aux exigences demandées par la convention collective cols bleus et cols blancs, lors de l'affichage;

Considérant que le tout est conforme à l'article 9.06 de la convention collective cols bleus et cols blancs;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale, nomme Madame Annick Charest au poste de préposé de bibliothèque;
- Que cette nomination soit effective à compter du 14 mai 2012;
- Et que ses conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des cols bleus et cols blancs.

ADOPTÉE

2012-05-118 NOMINATION. RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE ET D'ANIMATION. SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE - BIBLIOTHÈQUE

Considérant qu'il y a eu affichage à l'interne du 18 au 24 avril pour le poste de responsable de bibliothèque et d'animation, tel que l'exige la convention collective cols bleus et cols blancs;

Considérant que Madame Anne Létourneau répond aux exigences demandées par la convention collective cols bleus et cols blancs, lors de l'affichage;

Considérant que le tout est conforme à l'article 9.06 de la convention collective cols bleus et cols blancs;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale, nomme Madame Anne Létourneau au poste de responsable de bibliothèque et d'animation;
- Que cette nomination soit effective à compter du 14 mai 2012;
- Et que ses conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des cols bleus et cols blancs.

ADOPTÉE

2012-05-119 ACCEPTATION. OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉLABORATION D'UN DEVIS TECHNIQUE POUR UN APPEL D'OFFRE EN TÉLÉPHONIE

Il est proposé par le conseiller Gilles Desponts, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil accepte l'offre de service de Admotech pour l'élaboration d'un devis technique pour un appel d'offre en téléphonie pour un montant total de 6 490\$ (taxes

excluses) et d'allouer une banque d'heure (+/- 64 hres) pour la gestion de projet à un taux de 110\$/hre;

- Et que cette dépense soit imputée au code budgétaire 02-130-00-414.

ADOPTÉE

2012-05-120 NOMINATION. POMPIER.

Considérant qu'il y a eu un concours le 5 avril 2011 pour le poste de pompier et qu'il y a eu cinq (5) candidatures.

Considérant qu'il y avait seulement une personne qui est actuellement résident sur le territoire de Ville de Mercier, tel que l'exige la convention collective à l'article 30.01;

Considérant que Monsieur Jonathan Théoret répond aux exigences demandées par la convention collective en vigueur, lors du concours;

Considérant que le tout est conforme à l'article 34 de la convention collection en vigueur.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale, nomme Monsieur Jonathan Théoret au poste de pompier;
- Que ses conditions de travail sont celles prévues à la convention collective en vigueur;
- Et que la dépense de 2 300 \$ soit prise dans le code budgétaire 02-220-00-650 pour achat d'habit de combat et le code budgétaire 02-220-04-141 Rémunération semaine de garde.

ADOPTÉE

2012-05-121 APPROBATION DES COMPTES.

Considérant la liste des comptes payés et déposés lors de la présente séance:

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration général

2012-04-05	68 803,34 \$
2012-04-12	90 429,52 \$
2012-04-16	2 149,00 \$
2012-04-19	28 121,26 \$
2012-04-26	153 953,54 \$
2012-04-26	(400,94 \$)
2012-04-30	175 417,03 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- D'approuver la liste des comptes payés mentionnée ci-haut et d'autoriser la trésorière à effectuer les paiements requis.

ADOPTÉE

2012-05-122 ADJUDICATION. FINANCEMENT PAR BILLET 1 530 000 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert, et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que la Ville de Mercier accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour son emprunt du 15 mai 2012 au montant de 1 530 000 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 96-540, 2003-767, 2003-768, 2005-810, 2011-881, 2011-886 et 2010-872, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

144 200 \$	2,85 %	15 mai 2013
148 400 \$	2,85 %	15 mai 2014
153 800 \$	2,85 %	15 mai 2015
158 600 \$	2,85 %	15 mai 2016
925 000 \$	2,85 %	15 mai 2017

- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

2012-05-123

MODALITÉS DE L'ÉMISSION. FINANCEMENT DE 1 530 000 \$ PAR BILLET

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mercier souhaite emprunter par billet un montant total de 1 530 000 \$:

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>POUR UN MONTANT DE \$</u>
96-540	343 200 \$
2003-767	4 300 \$
2003-768	43 100 \$
2005-810	16 900 \$
2011-881	160 000 \$
2011-886	470 725 \$
2010-872	491 775 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Qu'un emprunt par billet au montant de 1 530 000 \$ prévu aux règlements d'emprunts numéros 96-540, 2003-767, 2003-768, 2005-810, 2011-881, 2011-886 et 2010-872 soit réalisé;
- Que les billets soient signés par le maire et la trésorière;
- Que les billets soient datés du 15 mai 2012;
- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	144 200 \$
2014	148 400 \$
2015	153 800 \$
2016	158 600 \$
2017	163 900 \$ (à payer en 2017)
2017	761 100 \$ (à renouveler)

- Que pour réaliser cet emprunt la Ville de Mercier émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 15 mai 2012, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2003-767, 2003-768, 2011-886 et 2010-

872, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2012-05-124 AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE DE PROCÉDER À UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT #2012-892

Attendu qu'en date du 3 mai 2012, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire a approuvé le règlement 2012-892 autorisant des travaux de construction d'un bassin de rétention sur la terre 98 pour un montant de 515 000 \$ et un emprunt à long terme de 515 000 \$;

Attendu que l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires dans l'attente du financement permanent pour un règlement d'emprunt autorisé;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que la Ville de Mercier emprunte temporairement, au fur et à mesure de ses besoins, une somme n'excédant pas 515 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie;
- Et que le conseil autorise le maire et la trésorière ou leur remplaçant à signer tous les documents requis et autorise la trésorière à faire le nécessaire afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2012-05-125 AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE DE PROCÉDER À UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT #2012-893

Attendu qu'en date du 20 avril 2012, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire a approuvé le règlement 2012-893 autorisant les travaux de réparation de la toiture de l'hôtel de ville et des systèmes de ventilation ainsi que le remplacement des pompes d'eaux usées à l'usine Dieudonné-Constantineau pour un montant de 280 000 \$ et un emprunt à long terme de 280 000 \$;

Attendu que l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires dans l'attente du financement permanent pour un règlement d'emprunt autorisé;

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que la Ville de Mercier emprunte temporairement, au fur et à mesure de ses besoins, une somme n'excédant pas 280 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie;
- Et que le conseil autorise le maire et la trésorière ou leur remplaçant à signer tous les documents requis et autorise la trésorière à faire le nécessaire afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2012-05-126 AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE DE PROCÉDER À UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT #2012-895

Attendu qu'en date du 26 avril 2012, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire a approuvé le règlement 2012-895 autorisant l'aménagement du parc Raymond-Pitre ainsi que l'implantation d'un panneau d'affichage pour un montant de 1 483 846 \$ et un emprunt à long terme de 1 483 846 \$;

Attendu que l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires dans l'attente du financement permanent pour un règlement d'emprunt autorisé;

Le règlement initial demandé était de 1 765 000 \$ qui comprenait un montant pour un achat de terrain futur.

Il est proposé par le conseiller Gilles Desponts, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que la Ville de Mercier emprunte temporairement, au fur et à mesure de ses besoins, une somme n'excédant pas 1 483 846 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie;
- Et que le Conseil autorise le maire et la trésorière ou leur remplaçant à signer tous les documents requis et autorise la trésorière à faire le nécessaire afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2012-05-127 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011.
TRANSPORT ACCÈS INC.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Desponts, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil accepte les états financiers vérifiés au 31 décembre 2011 de Transport Accès démontrant un excédent des produits sur les charges de 3 149 \$.

ADOPTÉE

**2012-05-128 ACCEPTATION DU MANDAT. APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR LA
FOURNITURE DE CHLORURE DE SODIUM 2012-2013**

Considérant que les municipalités de Candiac, Delson, La Prairie, Mercier, Saint-Constant et Sainte-Catherine désirent procéder à un appel d'offres regroupé en vue de l'achat de chlorure de sodium pour l'hiver 2012-2013;

Considérant que les municipalités de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant et Sainte-Catherine ont accepté que la Ville de Mercier procède pour le groupe à la réalisation de l'appel d'offres;

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil accepte le mandat d'appel d'offres regroupé pour la fourniture de chlorure de sodium 2012-2013;
- Que le Conseil délègue Monsieur Luc Prévost, directeur des Travaux publics, à préparer le cahier des charges et autres documents de soumission, procéder à l'appel d'offres public, recevoir et analyser les soumissions et faire rapport aux municipalités participantes;
- Que le Conseil autorise la participation à la soumission regroupée pour la fourniture de chlorure de sodium en vrac pour les Villes de Candiac, Delson, La Prairie, Mercier, Saint-Constant et Sainte-Catherine.

ADOPTÉE

2012-05-129 ADJUDICATION. CONTRAT FAUCHAGE BORDS DE ROUTE.

Attendu que la Ville est allée en appel d'offres public pour des travaux de fauchage de bord de route;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du rapport du directeur du Service des travaux publics, Monsieur Luc Prévost fait en date du 17 avril 2012 suite à l'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil entérine le processus d'appel d'offres public, accepte les soumissions reçues et octroie le contrat pour des travaux de fauchage bord de route à la compagnie Les Fermes D. Vinet et fils, plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres no 2012-02 TP, proposition A pour une période de 5ans au montant de 149 000 \$ (taxes exclues);
- Et que cette dépense soit affectée dans le poste budgétaire 02-320-00-522;

ADOPTÉE

2012-05-130 ADJUDICATION DU CONTRAT MISE EN PLACE DE 650 TM DE PAVAGES SUR DIVERSES RUES

Attendu que la Ville est allée en appel d'offres public pour des travaux de mise en place de 650TM de pavages sur diverses rues;

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport du directeur du Service des travaux publics fait en date du 23 avril 2012 suite à l'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault, et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil entérine le processus d'appel offres public no 2012-03 TP, accepte les soumissions reçues et octroie le contrat pour la mise en place de 650TM de pavages sur diverses rues, à la compagnie Les pavages Ultra inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 70 935,00 \$ taxes exclues;
- Et que la dépense soit imputable au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

2012-05-131 ADOPTION. SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO 2012-898 SUR LES PIIA.

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil adopte le second projet de règlement no 2012-898 intitulé Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégrations architecturale.

ADOPTÉE

2012-05-132 AVIS DE MOTION. MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME.

Je, Daniel Pilon, conseiller municipal, donne avis de motion, qu'il sera déposé pour adoption un règlement avec dispense de lecture afin de modifier la liste des annexes du plan d'urbanisme afin d'y inclure le PPU (programme particuliers d'urbanisme).

2012-05-133 ADOPTION. PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NO 2009-846-1 QUI VIENT MODIFIER LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME 2009-846.

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil adopte le règlement no 2009-846-1 intitulé Règlement qui modifie la liste des annexes du plan d'urbanisme afin d'y inclure le Programme Particuliers d'urbanisme.

ADOPTÉE

2012-05-134 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT SUR LES PROGRAMME PARTICULIERS D'URBANISME.

Je, Daniel Pilon, conseiller municipal donne avis de motion qu'à la présente assemblée il sera déposé un règlement avec dispense de lecture qui vise à mieux cerner la problématique du coeur commercial et civique de Mercier et à identifier les interventions spécifiques qui permettront de consolider et de susciter l'émergence d'un centre ville dynamique et attrayant.

2012-05-135 ADOPTION. PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NO 2012-899 SUR LES PROGRAMMES PARTICULIERS D'URBANISME.

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil adopte le projet de règlement no 2012-899 sur les Programmes Particuliers d'urbanisme.

ADOPTÉE

2012-05-136 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR STÉPHANE LÉPINE POUR LE 7 RUE ANTOINE-COULLARD.

Considérant que le propriétaire Monsieur Stéphane Lépine procède à une demande de dérogation mineure pour le 7 rue Antoine-Couillard afin de réduire la distance minimale entre la piscine en construction et la ligne latérale;

Considérant que la demande ne cause pas de préjudice aux propriétaires voisins et qu'il n'y a eu aucune intervention des personnes intéressées;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme veut revoir la réglementation municipale quant aux distances minimales à respecter, la demande est donc suspendu;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme demande au conseil municipal de suspendre à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil suspend la demande de dérogation mineure no 2012-09.

ADOPTÉE

2012-05-137 DÉPÔT DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 21 MARS 2012.

Que ce Conseil accepte le dépôt du proces-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 21 mars 2012.

2012-05-138 AUTORISATION À CIMA+. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP. CANALISATION D'UNE PORTION DE COURS D'EAU PARC RAYMOND-PITRE.

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil autorise la firme Cima+ à présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 au Ministère du Développement Durable, Environnement et Parcs pour la canalisation d'une portion de cours d'eau (lot 5-679 Ptie - Parc Raymond-Pitre).

ADOPTÉE

2012-05-139 REJET. APPEL D'OFFRES NO 2012-01 GE. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I ET PHASE II.

Attendu que la Ville est allée en appel d'offres public no 2012-01 GE pour des services professionnels en évaluation environnementale de site phase I et phase II le 16 avril 2012;

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'analyse en date du 24 avril 2012 suite aux soumissions reçues;

Attendu que les variations de prix pour les phases I et II des soumissions reçues;

Attendu que nous croyons que notre devis n'était peut-être pas assez clair et c'est ce qui aurait provoqué de telles différences de coût;

Attendu que les coûts sont supérieurs à ce que nous avons budgeté, et ce, plus particulièrement pour la phase II.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil entérine le processus d'appel offres public no 2012-01 GE et rejette toutes les soumissions reçues.

ADOPTÉE

2012-05-140 AVIS DE MOTION. MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-858. ORIFLAMME.

Je, Daniel Pilon, conseiller municipal, donne avis de motion, qu'il sera déposé pour adoption un règlement avec deispense de lecture afin de modifier le règlement de zonage no 2009-858 dans le but de modifier l'article 11.1.2 afin de permettre les enseignes de types oriflamme.

2012-05-141 ADOPTION. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 2009-858-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-858 DANS LE BUT DE MODIFIER L'ARTICLE 11.1.2 AFIN DE PERMETTRE LES ENSEIGNES DE TYPE ORIFLAMME AVEC L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil adopte le règlement no 2009-858-17 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage no 2009-858 dans le but de modifier l'article 11.1.2 afin de permettre les enseignes de type oriflamme avec l'obtention d'un certificat d'autorisation.

ADOPTÉE

2012-05-142 ENTENTE ENTRE LE CLSC-CHÂTEAUGUAY ET LA VILLE DE MERCIER

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande formulée par le CLSC de Châteauguay concernant une participation financière de la Ville aux coûts d'inscription pour des enfants défavorisés au programme d'été 2012 offert par le Service des loisirs;

Considérant que cette entente entre la Ville et CLSC existe depuis 2003;

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Qu'une entente soit prise avec le CLSC-Châteauguay dans le but que la Ville de Mercier finance la totalité des coûts d'inscription au programme d'été des terrains de jeux de Mercier pour les enfants de milieu défavorisé.

ADOPTÉE

2012-05-143

AUTORISATION POUR LA DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LA FÊTE NATIONALE

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil autorise Monsieur Sébastien Boucher, responsable de l'organisation de la fête Nationale de Mercier à demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, à l'occasion de la Fête Nationale du Québec les 23 et 24 juin 2012.

ADOPTÉE

2012-05-144

DEMANDE DE SUBVENTION 2012. MINISTÈRE DE LA CULTURE. ACQUISITION DE DOCUMENTS.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil autorise Monsieur Serge Servant, directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire à signer une demande de subvention au Ministère de la culture et des communications, dans le cadre du programme de subvention pour l'aide au développement des collections dans les bibliothèques publiques.

ADOPTÉE

PÉRIODES DE QUESTIONS

- Dépôt d'une pétition rue Saint-Joseph et des Érables - nuisance;
- Refus par le conseil du programme d'accompagnement;
- Comité ad-hoc pour le programme d'accompagnement;
- Comité Esker est-t-il actif;
- Questionnement sur le déroulement d'une séance;
- Dézonage agricole;
- Centre commercial - Marché public;
- Projet Cours du Roi - dernière phase - combien de lots;
- Bandes riveraines;
- Rapport fosses septique;
- Dossier des Lilas et Desparois;
- Conformité du projet domiciliaire des Lilas;

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Daniel Pilon:	-	Programme d'accompagnement;
Louis Cimon:	-	Invitation aux citoyens, consultation publique schéma de risques le 28 mai 2012 à 19h00;
	-	Programme d'accompagnement;
	-	Invitation aux citoyens, marche pour le cancer à l'école secondaire Louis-Philippe Paré le 1er juin 2012;
Pierre Hébert:	-	Programme d'accompagnement;
	-	Félicitations pour les nominations de Mesdames Anne-Marie Duval et Anne Létourneau;
Stéphane Roy:	-	Comité Esker;
	-	Taxe du secteur;
Jeannine Breault:	-	Programme d'accompagnement;
	-	Invitation aux citoyens pour participation de plantation de fleurs - Mercier Ville Fleurie;
Gilles Despoints:	-	États financier - Transport Accès;

Jacques Lambert: - Programme d'accompagnement;

2012-05-145 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert, et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- De clore la séance ordinaire à 22h10

ADOPTÉE

Jacques Lambert, Maire

Marc Rouleau, Directeur général et greffier